



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-26.068**

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1470 Baisy-Thy, rue Chéniat 26 et cadastré division 2, section F n°548K.

Le projet consiste en la **transformation d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

- Ajout de deux volumes à toiture plate, d'une superficie totale au sol de 8 m² ;
- Isolation des façades : enduit de ton blanc ;
- Transformations intérieures ;
- Rénovation de la rampe d'accès (bande de roulage/dalle gravier).

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : application de l'article D.IV.40 : demande impliquant un ou plusieurs écarts au permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation en ce qui concerne :

- Les extensions sont couvertes d'une toiture plate en EPDM ;
- Matériaux : parements en enduit de ton blanc, arrêtes extérieures des toitures plates des extensions réalisées en aluminium laqué noir ;
- Implantation hors zone de bâtisse (accroissement de l'épaisseur des murs lié à l'isolation par l'extérieur).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
21 septembre 2026 au 05 octobre 2026

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 14 septembre 2026 jusqu'au 05 octobre 2026**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 11 septembre 2026

Le Directeur Général ff,
(sé) P. GEORGERY

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE